Centre communal d'action sociale

www.chambery.fr

L'an deux mille vingt-trois et le lundi trois avril à 13 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de M. Thierry REPENTIN, Président du CCAS.

Etaient présent(e)s :

M. REPENTIN, Président du C.C.A.S.

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du C.C.A.S.,

Mmes ALVERNHE, BOUROU, COLIN-COCCHI, COLIN-JORE, KREUTER, MYARD-DALMAIS, PERRENES, RAMBAUD, VERDU

M. NOBLECOURT

Etaient excusé(e)s:

Mmes BONILLA (donne pouvoir à Mme BOUROU), LEVROT-VIROT

M. DE BOISRIOU

Ftaient absent (e)s: Mme GARCIN, M. BERENDSEN

FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

1.15 BUDGET SPM / ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES 2023 (EPRD)

Le budget SPM couvre le SSIAD et l'ESAD. Ce document est présenté en nomenclature M22.

A - FONCTIONNEMENT 2023:

SSIAD

Les dépenses prévisionnelles 2023 s'élèvent à 1 372 297,00 €.

DEPENSES	MONTANT	POURCENTAGE	
Chapitre 011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	76 105,00 €	5,55%	
Chapitre 012 - Dépenses afférentes au personnel	1 226 400,00 €	89,37%	
Chapitre 016 - Dépenses afférentes à la structure	69 792,00 €	5,08%	
TOTAL	1 372 297,00 €	100,0%	

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 287 213,11 €.

RECETTES	MONTANT	POURCENTAGE
Chapitre 017 - Produits de la tarification	1 287 083,11 €	99,99%
Chapitre 018 - Autres produits relatifs à l'exploitation		0,0%
Chapitre 019 - Produits financiers et produits non encaissables	130,00€	0,01%
TOTAL	1 287 213,11 €	100,0%

Le résultat prévisionnel 2023 est un déficit de 85 083,89 €.

Accusé de réception en préfecture 073-267310050-20230403-23_00209-DE Date de télétransmission : 27/04/2023 Date de réception préfecture : 27/04/2023

ESAD

Les dépenses prévisionnelles 2023 s'élèvent à 226 482,00 €.

DEPENSES	MONTANT	POURCENTAGE
Chapitre 011 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	8 615,00 €	3,80%
Chapitre 012 - Dépenses afférentes au personnel	189 100,00 €	83,50%
Chapitre 016 - Dépenses afférentes à la structure	28 767,00 €	12,70%
TOTAL	226 482,00 €	100,0%

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 291 629,38 €.

RECETTES	MONTANT	POURCENTAGE
Chapitre 017 - Produits de la tarification	291 629,38 €	100,0%
Chapitre 018 - Autres produits relatifs à l'exploitation		0,0%
Chapitre 019 - Produits financiers et produits non encaissables		0,0%
TOTAL	291 629,38 €	100,0%

Le résultat prévisionnel 2023 est un excédent de 65 147,38 €.

Les dépenses totales pour 2023 s'élèvent à 1 598 779,00€, les recettes à 1 578 842,49€. Le résultat prévisionnel 2023 pour ce budget est un déficit de 19 936,51 €.

B - INVESTISSEMENT 2023:

En ce qui concerne les emplois et ressources d'investissement 2023, les données prévisionnelles sont les suivantes :

- Les emplois sont prévus à hauteur de 25 134,70 € pour les achats d'investissement intégrant notamment pour le SSIAD l'acquisition d'un véhicule électrique pour 21 000€ (fin du renouvellement du parc de ce service), le déplacement d'une borne électrique pour 2 000€ et les achats validés par l'ARS dans le cadre de l'enveloppe QVT 2022 pour un montant de 1 258,70€. Aucun investissement n'est prévu en 2023 pour l'ESAD.
- Les ressources sont prévues à 6 533.34 € correspondant à la dotation FCTVA

Résolution :

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'EPRD 2023 du budget SPM.
- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le receveur sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale.
 Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs

en exercice: 17 <u>Vote</u>: Pour: 13

Contre : Abstention : Pour extrait, certifié conforme au Registre des délibérations, Pour le Maire, Président du C.C.A.S.

La Vice-Présidente

Christelle FAVETTA SIEYES

Accusé de réception en préfecture 073-267310050-20230403-23_00209-DE Date de télétransmission : 27/04/2023 Date de réception préfecture : 27/04/2023

SERVICES PARAMEDICAUX SECTION FONCTIONNEMENT EPRD 2023

				EPRD 2022	EPRD 2023
DEPENSES	011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	583,00	425,00
		60612	ENERGIE - ELECTRICITE	847,00	2 800,00
100000000000000000000000000000000000000		60613	CHAUFFAGE	2 057,00	3 370,00
		60621	COMBUSTIBLES ET ET CARBURANTS	4 504,00	2 445,00
		60622	PRODUITS D'ENTRETIEN	3,333	400,00
		60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 100,00	1 550,00
	*	6063	ALIMENTATION	400,00	
	<u> </u>	6066	FOURNITURES MEDICALES	7 300,00	5 200,00
		6068	AUTRES ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET FOURNITURES	2 400,00	850,00
		6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	30 250,00	38 375,00
		6256	MISSIONS	550,00	2 300,00
		6257	RECEPTIONS	30,00	30,00
		6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENTS	125,00	140,00
	1	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATION	6 450,00	3 370,00
		6281	PRESTATIONS DE BLANCHISSAGE A L'EXTERIEUR	4 000,00	4 965,00
		6284	PRESTATIONS D'INFORMATIQUE A L'EXTERIEUR	4 080,00	4 890,00
	1	6288	AUTRES	12 845,00	13 610,00
Total du chaj	j sitre Ω'		AUTRES	78 521,00	84 720,00
Total da ona	012	6218	AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	4 200,00	3 100,00
	012	6228	DIVERS	1 000,00	3 000,00
		6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	23 107,00	
		64111	REMUNERATION PRINCIPALE	980 216,00	1 409 000,00
		1		283 177,00	
		64511	COTISATIONS A L'URSSAF	400,00	400,00
Total du cha	 sitre 0'	6475 12	MEDECINE DU TRAVAIL	1 292 100,00	1 415 500,00
TOTAL GO CHA	016	1	LOCATIONS IMMOBILIERES	11 210,00	11 600,00
****	010	61352	EQUIPEMENTS	73,00	105,00
			CHARGES LOCATIVES ET DE CO-PROPRIETE	3 950,00	3 760,00
		614		0 000,00	500,00
		61528	ENTRETIEN REPARATIONS AUTRES	6 800,00	3 000,00
		61558	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES	4 405,00	7 500,00
	-	61561	INFORMATIQUE	350,00	350,00
		61568	AUTRES	115,00	125,00
		6161	MULTIRISQUES	5 120,00	6 160,00
	-	6163	ASSURANCE TRANSPORT	575,00	620,00
		6165	RESPONSABILITE CIVILE PRIMES D'ASSURANCE MALADIE MATERNITE ET ACCIDENT DU TRAVAIL	32 170,00	38 707,00
	1	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	515,00	100,00
	 	6184	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	500,00	1 305,00
		6188	AUTRES FRAIS DIVERS	900,00	700,00
	-		A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	6 150,00	6 362,00
		6578	AUTRES SUBVENTIONS	3 500,00	2 255,00
		68111	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 655,00	15 410,00
	i	68112	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 000,00	, 5 7 , 5,00
Total du chaj	sites O	e en		83 988,00	98 559,00

Accusé de réception en préfecture 073-267310050-20230403-23_00209-DE Date de télétransmission : 27/04/2023 Date de réception préfecture : 27/04/2023

SERVICES PARAMEDICAUX SECTION FONCTIONNEMENT EPRD 2023

				EPRD 2022	EPRD 2023
RECETTES	017	731112	SSIAD	1 502 453,75	ish introduces
		7311121	FORFAIT GLOBAL DE SOINS		1 578 712,49
Total du chapitre 017		1 502 453,75	1 578 712,49		
	018	6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL NON MEDICAL	8 800,00	
Total du cha	pitre 0	18		8 800,00	
	019	777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VIREE AU RESULAT DE L'EXERCICE	130,00	130,00
Total du chapitre 019		130,00	130,00		
			Somme :	1 511 383,75	1 578 842,49

SERVICES PARAMEDICAUX SECTION INVESTISSEMENT EPRD 2023

				EPRD 2022	EPRD 2023
DEPENSES	21	2145	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI, INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS		2 000,00
		2182	MATERIEL DE TRANSPORT	48 000,00	21 000,00
		2183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 513,00	876,00
,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 175,00	1 258,70
Total du chapitre 21		53 688,00	25 134,70		
160			Somme :	53 688,00	25 134,70
RECETTES	10	10222	FCTVA	783,68	6 533,34
Total du chapitre 10		783,68	6 533,34		
			Somme :	783,68	6 533,34